Nations Unies S/2012/120



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 février 2012

Original : français

Lettre datée du 27 février 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la lettre ci-jointe, datée du 20 février 2012, du Secrétaire général délégué de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, Son Excellence M. Alexander Vershbow, transmettant le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo durant la période du 1er juillet au 30 septembre 2011.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-24480 (F) 020312 020312





Annexe

En application du paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport sur les opérations de la KFOR pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2011.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre le rapport au membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Alexander **Vershbow**

Organisation du Traite de l'Atlantique Nord (OTAN) Sans classification

Rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), adressé à l'Organisation des Nations Unies

Introduction

1. Le présent rapport sur les opérations de la KFOR durant la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2011 est présenté conformément au paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

2. Le 30 septembre 2011, le nombre total des soldats de la KFOR présents sur le théâtre des opérations était de 6 200. Cet effectif compose un bataillon de la Force de réserve opérationnelle qui a été déployé sur le théâtre des opérations à la suite des événements qui se sont déroulés dans le nord du Kosovo en juillet 2011.

Situation globale en matière de sécurité et d'opérations

3. La situation globale en matière de sécurité sur le théâtre des opérations à la fin de la période considérée dans le rapport était calme mais instable dans le nord du Kosovo.

4. Le 25 juillet 2011, les Groupes régionaux d'appui opérationnel de la police du Kosovo ont tenté de faire appliquer un embargo commercial aux postes frontière 1 et 31 (également appelés Gate 1 et DOG 31). Cela a provoqué une violente réaction des manifestants serbes kosovars dans le nord du Kosovo qui ont érigé des barrages routiers sur plusieurs routes menant à ces postes frontière. En réponse à ces événements, la KFOR a déployé sa Force d'intervention rapide et le commandant de la KFOR a immédiatement engagé des discussions avec des représentants locaux pour désamorcer la situation.

5. Le 27 juillet 2011, des violences ont éclaté au poste frontière 1. Des manifestants serbes kosovars ont mis le feu au poste ainsi qu'à plusieurs véhicules. Les soldats de la KFOR ont fait usage de gaz lacrymogènes pour s'extraire de la foule. Le lendemain, des soldats de la KFOR ont été envoyés en renfort aux postes frontière 1 et 31 et la situation est devenue plus calme, tout en demeurant tendue. Le 1er août 2011, le commandant de la KFOR a demandé le renfort de la force de réserve extérieure au théâtre des opérations pour appuyer l'opération en cours aux postes frontière 1 et 31. Le 9 août 2011, un bataillon conjoint allemand/autrichien de la Force de réserve opérationnelle a été déployé dans la zone d'opérations de la KFOR pour renforcer sa capacité.

6. Le 28 août 2011, le commandant suprême des forces alliées en Europe a rendu visite à la KFOR. Le commandant de la KFOR, le général de division Erhard Bühler l'a informé sur la situation en matière de sécurité au Kosovo. Le commandant suprême des forces alliées en Europe a également rencontré le chef de la mission EULEX, le général Xavier Bout de Marnhac, et il s'est rendu auprès des soldats de la KFOR au nord du Kosovo.

7. Le 3 septembre 2011, la KFOR a officiellement transmis la responsabilité de surveiller la frontière du Monténégro à la police kosovare des frontières.

8. Le 8 septembre 2011, une délégation du Comité militaire de l'OTAN a rendu visite à la KFOR. Cette visite a été l'occasion pour les représentants militaires nationaux des pays fournisseurs de contingents de la KFOR d'être informés de la situation par le commandant de la KFOR et par d'autres acteurs clefs.

9. Le 9 septembre 2011, la cérémonie de passation du commandement au nouveau commandant de la KFOR a eu lieu à Pristina, le général de division Erhard Drews succédant au général de division Erhard Bühler.

10. Le 15 septembre 2011, le Secrétaire général de l'OTAN a rendu visite à la KFOR et a participé à plusieurs réunions avec le commandant de la Force et d'autres acteurs clefs au Kosovo. Le 16 septembre 2011, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX, a été officiellement investie par la KFOR de la responsabilité des douanes aux postes frontière 1 et 31, tandis que la KFOR, en qualité d'intervenante de troisième ligne, continue d'appuyer les opérations communes d'EULEX et du Service de police Kosovo aux postes frontières pour y assurer la sûreté, la sécurité et la liberté de mouvement.

11. Le 25 septembre 2011, la KFOR, en qualité d'intervenante de troisième ligne, a conduit une opération de sécurité renforcée en étroite coopération avec EULEX et le Service de police du Kosovo pendant la consécration de l'Église orthodoxe serbe de la « Sainte Résurrection » à Dakovica. Cette cérémonie s'est déroulée sans incident, en présence d'environ 150 membres de l'Église orthodoxe serbe.

12. Le 27 septembre 2011, pour prêter son appui à EULEX, la KFOR a élargi le périmètre de sécurité autour du poste frontière 1 afin de permettre à EULEX d'établir un point de contrôle de véhicules sur une voie de contournement récemment mise en service par les manifestants serbes du Kosovo. En réaction, des Serbes du Kosovo se sont réunis à cet endroit pour protester de plus en plus violemment, au point que les manifestants ont commencé à jeter des pierres sur les soldats de la KFOR. Les soldats de la Force ont riposté par des tirs de balles en caoutchouc. La situation s'est alors aggravée rapidement et plusieurs engins explosifs ont été lancés en direction des soldats. Alors que les manifestants serbes du Kosovo s'efforçaient de rompre le périmètre de sécurité, un soldat de la KFOR a été agressé physiquement, une arme a été volée et plusieurs soldats ont été blessés. Un soldat de la KFOR a tiré un coup de feu pour se défendre, blessant à la jambe un manifestant qui l'agressait. Le commandant de la KFOR s'est rendu sur les lieux pour évaluer personnellement la situation. Le calme est ensuite revenu et les manifestants se sont dispersés. La situation est restée stable.

Nouvelles tâches de l'OTAN

13. Au début de la période considérée dans le rapport, la Force de sécurité du Kosovo a participé à un exercice conjoint avec EULEX et la KFOR, toujours conformément au mandat de la Force de sécurité du Kosovo. Cet exercice a permis aux unités de la Force de sécurité du Kosovo d'apporter des améliorations considérables à l'exécution de leurs tâches. Le bilan de l'opération a souligné que la Force de sécurité du Kosovo avait la capacité d'exercer les missions de base qui lui étaient assignées par son mandat. Pendant la période considérée dans le rapport, les

membres de la Force de sécurité du Kosovo ont suivi des cours prévus dans le plan annuel de formation. Ces cours étaient bien préparés et les instructeurs ont fait preuve de professionnalisme.

14. Un jury de niveau scolaire a été organisé du 18 au 20 juillet 2011 afin de sélectionner des élèves officiers de la Force de sécurité du Kosovo. Sur les 40 candidats convoqués pour un entretien, 10 d'entre eux ont été retenus. Leur formation a débuté le 5 septembre 2011. Au fil du temps, le cycle d'enseignement suivi par les élèves officiers de la Force de sécurité du Kosovo révèle sa grande efficacité. Les membres de la Force de sécurité du Kosovo qui auront suivi avec succès ce programme d'une durée de cinq ans recevront un diplôme universitaire (enseignement à distance de l'Université américaine de Columbia).

15. Pendant la période considérée dans le rapport, la Force de sécurité du Kosovo a exécuté les travaux de génie suivants : enquête relative à une fosse commune présumée à Zillivoda; poursuite des opérations de déminage menées par une compagnie conjointe Force de sécurité du Kosovo/KFOR à Xerxe-Dragash, Raushiq-Peja, Vushtrri, et Ferizaj; achèvement du déminage de la zone minée située dans les environs de Podujevo (Podujevë), où 17 mines anti-personnel ont été trouvées et détruites; construction de 5 kilomètres de route entre Burnik et Grebno, sur les communes de Ferizaj et de Brezovica (Strpce).

16. Récemment, le Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence du quartier général de l'OTAN a décidé d'accroître son soutien afin de compléter les contributions à la formation de la Force de sécurité du Kosovo apportées par la Finlande et la Bulgarie. La Finlande prend en charge deux cours destinés à la Force de sécurité du Kosovo, le premier sur les matières dangereuses et le second sur la lutte contre l'incendie. Ces deux cours seront dispensés sur place dans les locaux du Régiment de la protection civile de la Force de sécurité du Kosovo. La Bulgarie a proposé de prendre en charge un cours de secours aux accidentés de la route et de dégagement de victimes qui sera dispensé dans le centre de formation national.

Résumé

17. La KFOR, en étroite coordination avec EULEX et la police du Kosovo, poursuit ses efforts pour assurer la sûreté et la sécurité de l'environnement et la liberté de mouvement à tous les citoyens du Kosovo. La situation au nord du Kosovo est toujours potentiellement instable et plusieurs barrages routiers continuent à faire obstacle à la libre circulation des populations locales comme des troupes d'EULEX et de la KFOR. L'utilisation de voies de contournement illégales aux frontières administratives et la contrebande constituent un problème persistant. La KFOR continue à surveiller étroitement la situation et à jouer un rôle dissuasif en se tenant prête à réagir rapidement et de manière décisive si nécessaire.